



Taxe d'apprentissage

Agir

sur l'orientation dès le collège

Les adolescents des classes de 4^e et de 3^e sont à un âge charnière et à un carrefour important de leur parcours scolaire. À la fin du collège, les élèves ne bénéficient pas des mêmes opportunités en termes d'orientation scolaire en fonction de leur origine sociale et de leur lieu d'études.

L'Afev accompagne, chaque année, près de 3 500 collégiens issus de zones d'éducation prioritaire dans leur **parcours d'orientation et dans leur découverte du monde professionnel**. Cet accompagnement hebdomadaire de deux heures comprend des sorties régulières au CIO, aux points information jeunesse, des visites de campus ainsi que la participation à des ateliers de découverte de métiers...

Une attention particulière est portée à l'accompagnement dans la recherche de stage d'observation en 4^e/3^e.



BENJAMIN, BÉNÉVOLE À L'AFEV

« J'ai incité Eli à organiser une rencontre professionnelle et nous l'avons préparée ensemble. À l'issue de l'entretien, nous avons trouvé les échanges très pertinents. Grâce à cette rencontre, la vision d'Eli sur la profession concernée et, plus généralement, sur le monde professionnel a évolué. Les démarches à effectuer pour l'entretien ont rendu ses idées plus concrètes. Les réponses apportées par la professionnelle ont également permis à Eli de mieux se situer par rapport au monde du travail. »

Accompagner

la réussite des lycéens professionnels
et promouvoir les filières professionnelles

L'entrée en filière professionnelle ne va pas de soi, notamment pour les jeunes qui ont le sentiment d'avoir subi une orientation par défaut et peuvent percevoir la formation professionnelle comme une filière de relégation. Pour prévenir le décrochage de ces jeunes, l'Afev propose un accompagnement individualisé par un étudiant bénévole.

Un bénévole accompagne un jeune scolarisé à l'entrée du lycée professionnel à raison de 2h par semaine tout au long de l'année, en adaptant le suivi à ses problématiques propres : scolarité (aide méthodologique), orientation et projet professionnel (démarches d'orientation, ateliers de découverte des métiers, recherche de stages), mobilité, autonomie (accompagnement vers l'accès aux ressources territoriales).

Des actions collectives sont mises en œuvre au sein des lycées professionnels par les « volontaires en résidence » de l'Afev. Ils s'impliquent sur la prévention de l'absentéisme, la remobilisation scolaire et la découverte des filières dans lesquelles sont affectés les lycéens.

Près d'une centaine de lycéens sont accompagnés individuellement, chaque année, et 1 250 sont impliqués dans nos actions collectives.



LAURIE, BÉNÉVOLE À L'AFEV

L'accompagnement d'un jeune en lycée professionnel, c'est l'aider si possible dans tous ses choix ou questions ; l'aider à se sentir mieux socialement ou scolairement ; lui faire partager mes opinions, mon expérience et mes conseils ; faire des sorties pour apprendre à connaître les goûts et les idées du jeune afin de mieux le comprendre et l'aider ; être à l'écoute et ouvert.

Comment verser une part de sa taxe d'apprentissage à l'Afev ?

L'Afev est habilitée à percevoir par dérogation la part « Hors Quota » de la Taxe d'Apprentissage, jusqu'à 26 % de la part « Hors Quota ».

Les versements dûs par les entreprises au titre de la taxe d'apprentissage doivent être effectués au plus tard le **28 février** de chaque année à **un seul Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage** de leur choix : soit la chambre régionale habilitée, soit l'organisme paritaire collecteur agréé dont elles relèvent.

Pour votre entreprise, il s'agit d'**indiquer le nom de l'Afev dans la rubrique « reversement » ou « affectation du hors-quota » du formulaire de déclaration de la taxe d'apprentissage fourni par votre organisme collecteur.**

Si vous décidez d'allouer à l'Afev l'ensemble de la somme prévue pour cette rubrique, il vous faudra y indiquer **« Afev, 26 % de la part Hors-Quota ».**

Si vous souhaitez verser une somme inférieure, il vous faudra dans ce cas indiquer dans cette même rubrique le montant de la somme souhaitée à côté du nom de l'association. Cette somme ne doit pas excéder 26 % de la part Hors-Quota de votre Taxe d'Apprentissage.

A quoi servira votre participation au titre de la taxe d'apprentissage ?

Votre aide versée au titre de la taxe d'apprentissage servira exclusivement à la réalisation de nos actions en matière d'orientation et de découverte de la voie professionnelle : recrutement, formation et suivi des bénévoles d'une part, montage, coordination et évaluation des actions d'autre part.

En fonction de l'implantation géographique de votre entreprise, nous flécherons la somme reçue en direction du ou des pôles d'activités de l'Afev présents sur votre territoire.

SOUTENIR L'AFEV AU TRAVERS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE : UNE ACTION SIMPLE ET UTILE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES.

Afev : la solidarité contre l'échec scolaire

Fondée en 1991, l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev) organise l'engagement bénévole des étudiants pour lutter contre les inégalités éducatives dans les quartiers populaires.

Les étudiants bénévoles de l'Afev agissent concrètement contre l'échec scolaire. **2 heures par semaine**, tout au long de l'année scolaire, ils accompagnent individuellement **un jeune de 5 à 18 ans** en difficulté dans son parcours. Plus que du simple soutien scolaire, cet accompagnement a vocation à aider le jeune suivi à reprendre confiance en lui, à participer à son ouverture culturelle, à l'aider dans son parcours d'orientation...

Soutenir l'Afev au travers de la taxe d'apprentissage, c'est soutenir ce projet de solidarité et construire une société où chacun trouve pleinement sa place.

L'Afev est conventionnée par :

- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Ministère de la Ville, la Jeunesse et des sports
- Secrétariat d'État à la Vie Associative
- CNAF
- CGET

Travaille en partenariat avec :

- 180 Villes
- 12 Conseils régionaux
- 25 Conseils généraux
- 52 Universités

Est soutenue par :

- Fondation BNP Paribas
- BIC
- Fondation Pierre Bellon
- Fondation SNCF
- Fonds MAIF pour l'éducation
- Fondation MACIF
- Caisse des Dépôts



L'Afev en chiffres



Depuis sa création

→ Ce sont **157 000 étudiants bénévoles** qui se sont investis avec l'Afev auprès de jeunes en difficulté scolaire dans les quartiers prioritaires

Cet engagement représente

→ **500 000 heures de bénévolat** par an dans **350 quartiers populaires**

L'Afev est une structure associative qui aujourd'hui mobilise

- **8 000 bénévoles**
- **150 salariés** sur 43 pôles
- **650 volontaires** en Service Civique
- Ainsi que **500 jeunes** en colocations solidaires

CONTACT LOCAL

CONTACT NATIONAL

Christophe Paris
26 bis rue Château Landon
75010 Paris
Tél. 01 40 36 01 01
pole.national@afev.org

→ www.afev.org

AFEV **